

Arrêté du 02 mai 2024

fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour le recrutement d'ingénieurs des systèmes d'information et de communication (Plan PATS) du ministère de l'intérieur et des outre-mer au titre de l'année 2024

Le ministre de l'intérieur et des outre-mer,

Vu l'arrêté du 23 janvier 2023 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves de l'examen professionnel pour le recrutement d'ingénieurs des systèmes d'information et de communication ainsi que la composition et le fonctionnement du jury ;

Vu l'arrêté du 9 février 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture d'un examen professionnel pour le recrutement d'ingénieurs des systèmes d'information et de communication relevant du ministère de l'intérieur et des outre-mer ;

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Corine FEUTRY, attachée hors classe est nommée présidente du jury de l'examen professionnel pour le recrutement d'ingénieurs des systèmes d'information et de communication (Plan PATS) du ministère de l'intérieur et des outre-mer.

Article 2

M. Sébastien MONHAROUL, ingénieur hors classe des systèmes d'information et de communication est nommé vice-président du jury de l'examen professionnel pour le recrutement d'ingénieur des systèmes d'information et de communication (Plan PATS) du ministère de l'intérieur et des outre-mer.

Article 3

Sont désignés en qualité de membres du jury :

- M. Nicolas MANTEL, ingénieur principal des systèmes d'information et de communication ;
- Mme Aurore POPPI , attachée d'administration de l'État ;
- M. Frédéric RIEGER, ingénieur principal des systèmes d'information et de communication ;

- Mme Jennifer ROBALO, ingénieure des systèmes d'information et de communication ;

Article 4

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence des travaux du jury sera assurée par M. Sébastien MONHAROUL, vice-président.

Article 5

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché, de manière à être accessible au public, sur les lieux des épreuves pendant toute leur durée ainsi que, jusqu'à la proclamation des résultats, sur le site internet du ministère de l'intérieur et des outre-mer.

Fait le **02 mai 2024**

Pour le ministre et par délégation
le sous-directeur du recrutement et de la formation,



Yves MATHIS